

Commune d'ORADOUR-SUR-GLANE
CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 03 juillet 2026

Le Conseil municipal d'Oradour-sur-Glane, dont les membres ont été dûment convoqués le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Philippe LACROIX, Maire le vendredi 03 juillet 2026 à 19 heures 30.

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Mme Carine VILLEDIEU, M Benoît SADRY, M Guillaume GENTY, Mme Muriel DELALLET, M Maurice GAUTHIER, Mme Valérie BICHAUD, M Clément BOSSELUT, Mme Astrid COTINEAU, Mme Hélène GROSSET, Mme Valérie COMPAIN, Mme Colette DESPLOMBAIN, Mme Yvette DARDILLAC, M Jean-Philippe DEMAY, Mme Lydie ABADON, M Jean-Noël BLANCHETON, M Aurélien LEJEUNE, M Maxime DESVERGNES, Mme Murielle NOUGIER, M Alain DEVILLE.

ABSENTS - EXCUSES : M Eric Antoine FENOLL à M Maurice GAUTHIER, M POURCHET Raphaël à M Philippe LACROIX, Mme Isabel MILOR à M Maxime DESVERGNES.

ABSENT, EXCUSE sans pouvoir : -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Alain DEVILLE

La séance est ouverte à 19heures 30. Le quorum étant atteint, il est proposé de passer à l'ordre du jour.

1- Secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de désigner M Alain DEVILLE, secrétaire de séance.
Le Conseil municipal valide cette proposition.

2- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2026

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la séance du 28 mai 2026 a été transmis à chaque élu.
Ce compte-rendu n'appelant aucune modification est approuvé à l'unanimité.

3- Délibérations

1- INSTALLATION D'UN NOUVEAU COLUMBARIUM

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la nécessité d'installer un nouveau columbarium au cimetière d'Oradour-sur-Glane,

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner la proposition de la société Granimond qui pourrait assurer la fourniture d'un monument granit composé de 6 cases ainsi que des cavurnes, un banc et des accessoires (plaques d'inscription).

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- D'APPROUVER le projet présenté visant à installer un nouveau columbarium modèle « Cap Horn » en granit composé de 6 cases dont le coût s'élève à 3 955 € hors taxes,

- DE RETENIR l'achat de 4 cavurnes au prix unitaire de 379 € HT,
- DE RETENIR l'achat de 6 plaques d'inscription vierge au prix de 57 € HT l'unité,
- DE FAIRE REALISER les travaux d'installation de ce monument par l'entreprise MERIGOT,
- DE SOLLICITER auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne une subvention au taux le plus élevé possible,
- DE DIRE que des crédits suffisants sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026,
- ET D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

2- ECHANGE DE TERRAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal référencée 2026/31 en date du 23 avril 2026 concernant un échange de terrain entre la Commune d'Oradour sur Glane et Monsieur Habib SADAT,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les engagements pris concernant un échange de terrain avec Monsieur Habib SADAT.

Monsieur Habib SADAT est propriétaire des parcelles cadastrées Section AT 567 « *le Rentier* » d'une superficie cadastrale de 1235 m² et Section AT 569 « *Le Rentier* » d'une surface cadastrée de 1 269 m²

La commune d'Oradour-sur-Glane est devenue propriétaire de la parcelle cadastrée Section AT 479 d'une superficie cadastrale de 2 505 m². Cette parcelle a été acquise au prix de 12 525 € selon une délibération en date du 31 mai 2024, référencée 2024/29.

La Commune d'Oradour-sur-Glane souhaite procéder à un échange avec Monsieur Habib SADAT.

La parcelle échangée par la commune a une valeur vénale de 12 525 € et les parcelles échangées par Monsieur SADAT sont d'une valeur strictement équivalente.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

1° DE RESERVER UNE SUITE FAVORABLE à cet échange dont les parcelles objet de l'échange ont une valeur identique ;

2° DE FAIRE SUPPORTER à la Commune d'Oradour-sur-Glane les frais d'actes afférents à cet échange,

3° DE DONNER au Maire tous pouvoirs afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération, engager toutes démarches et signer tous documents relatifs à ce dossier et régulariser les actes notariés s'y rapportant à recevoir par Maître Elodie LASVERGNAS, notaire à Saint-Victorien, avec bureau annexe à Oradour-sur-Glane.

3 -MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2015 portant création de la communauté de communes porte Océane du Limousin,

Vu les statuts de la Communauté de Communes, notamment la section « Aménagements et équipements touristiques » de la partie 2,

Vu la délibération du Conseil communautaire référencée 2025/102 en date du 08 avril 2025 portant validation de la cession de l'ensemble des gîtes de la Chassagne à la Commune de Videix,

Considérant la nécessité de tenir compte de la cession des gîtes de la Chassagne à la Commune de Videix,

Considérant que la signature de l'acte de vente a été réalisée le 16 décembre 2025,

Considérant la modification des statuts de l'EPCI proposée et votée par le conseil communautaire lors de sa réunion du 04 juin 2026, afin d'intégrer la cession des gîtes de la Chassagne à la Commune de Videix,

Et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

D'APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin telle que présentée.

4 -ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE DE FOOTBALL DU VAL DE VIENNE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de subvention formulée l'école de football du Val de Vienne au titre de l'exercice 2026,

Et sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- D'ATTRIBUER à l'Ecole de Football du Val de Vienne une subvention exceptionnelle de 500 (cinq cents) euros,
- DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'année en cours,
- ET DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

5 -INSTAURATION DE TARIFS A DESTINATION DES ORGANISMES OU DES PERSONNES PRIVEES QUI UTILISENT LES SALLES COMMUNALES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer la tarification de l'utilisation des salles municipales et du gymnase communal,

Considérant l'utilisation régulière de certains locaux municipaux par des personnes privées et/ou par des structures pour proposer des activités diverses (gym douce, sport, ateliers cirque, jeux gonflables, etc),

Considérant la nécessité d'instaurer de nouveaux tarifs d'utilisation des locaux municipaux à ces fins d'occupation régulière,

Le Maire propose de mettre en place une grille tarifaire à destination des personnes privées et/ou des structures leur permettant d'utiliser une salle (salle Robert Lapuelle ou gymnase communal) afin de proposer des activités diverses

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de mettre en place une tarification à destination des professionnels, des structures et des personnes privées utilisant les locaux municipaux (Salle Robert Lapuelle, gymnase communal) afin de dispenser des cours ou activités culturelles ou sportives, de mettre en place des tarifs d'utilisation à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- DECIDE de la tarification suivante :
 - ½ journée : 25 €
 - 1 journée : 50 €
 - Week-end : 275 €
 - Semaine : 525 €
- DIT que la facturation sera établie trimestriellement pour des utilisateurs réguliers et après chaque utilisation pour les utilisateurs occasionnels ;
- DECIDE d'une tarification forfaitaire annuelle pour la Compagnie Circadiem d'un montant de 1 000 € avec une facturation établie trimestriellement,
- DECIDE d'une tarification forfaitaire annuelle pour les activités de gymnastique dispensée par des intervenants privés d'un montant de 300 € avec une facturation établie trimestriellement,
- DIT que la Salle Robert Lapuelle et le gymnase communal sont concernés par cette tarification ;
- DIT qu'aucun local dans ces salles municipales ne sera mis à disposition de ces structures, personnes privées, professionnels pour du stockage ;
- DIT que les utilisateurs devront transmettre une attestation d'assurance en cours de validité,
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous documents et engager toutes démarches visant à l'application de cette délibération.

En parallèle de cette délibération, Monsieur GAUTHIER rappelle qu'une tarification d'occupation du domaine public (terrasses notamment) a été décidée lors de la précédente mandature. Il convient de faire appliquer cette délibération et d'émettre les titres de recettes afférents. Le Conseil municipal décide de mettre en application sans délai cette décision qui ne fait que respecter la réglementation en vigueur (obligation de facturer l'utilisation du domaine public).

Mme NOUGIER demande des précisions au sujet de la location de la maison des associations. Il lui est répondu que cette salle, initialement fléchée pour accueillir un dentiste, n'est plus louée aux particuliers. Seule une tarification à destination des établissements scolaires qui souhaitent un local pour la pause déjeuner lors des visites du village martyr est en vigueur. Monsieur le Maire rappelle que cette salle est énergivore l'hiver. Monsieur GAUTHIER précise que la location à des privés entraîne des problèmes de bruits ce qui cause des nuisances aux riverains.

Mme DELALLET souhaite qu'un état financier (audit) pour chacune des salles communales soit établi afin de comparer dépenses et recettes pour s'assurer que les tarifs appliqués permettent de rembourser les dépenses (chauffage, eau, électricité, etc).

S'agissant de l'installation d'un dentiste, une étude avec une projection que l'aménagement des locaux et l'acquisition de matériel médical a été réalisée. Le concours de Philippe MILOR sur ce dossier apporte une expertise afin d'envisager les besoins nécessaires à une installation dans des conditions optimales.

Madame BICHAUD intervient en précisant que l'accueil d'un professionnel est conditionné par le fait de mettre à dispositions des locaux adaptés et équipés.

Ce projet, qui ne concernerait pas de manière exclusive la commune d'Oradour-sur-Glane, aurait une pertinence à être conduit par la Communauté de communes. L'installation de dentiste(s) sur Oradour permettrait que le territoire intercommunal dispose de trois pôles dentaires (Saint-Junien, Rochechouart et Oradour). Le Conseil municipal souhaite que des contacts soient pris avec Porte Océane du Limousin en ce sens.

4 - Rapport des commissions

- **Sport Jeunesse Vie Associative (Maurice GAUTHIER)**

M GAUTHIER indique les différentes dates des assemblées générales dont il a connaissance.

USO Basket dénombre 187 licenciés et doit faire face à 4 000 € de frais d'arbitrage chaque saison.

Le Judo, club intercommunal, accueille 587 licenciés dont 57 d'Oradour.

Une réunion avec les différents utilisateurs du gymnase intercommunal s'est déroulé afin d'établir un planning d'occupation.

- **Urbanisme et mémoire et culture (Benoît SADRY)**

M SADRY dresse le bilan des dossiers enregistrés depuis le 1^{er} janvier 2026.

Il précise en outre qu'une réunion de la commission urbanisme sera organisée en septembre afin d'examiner les différents dossiers en cours.

Il indique qu'une réunion à la Mairie concernant le PLUI est envisagée. Cette réunion sera animée par le cabinet retenu par la Communauté de communes pour mener ce projet. Il rappelle que la première réunion de lancement du PLUI a eu lieu le 18 mai dernier.

Il termine en précisant que le permis de construire pour le cabinet de podologie a reçu un avis favorable.

MEMOIRE/CULTURE :

M SADRY indique que la commission « *Maison de la Prade* » s'est réunie le 05 juin dernier. M Michel BELIVIER a présenté un projet dont le coût avoisine les 4 millions d'euros. Aucun engagement n'est pris, il s'agissait d'une réunion informative.

Il dresse un bilan de l'organisation des cérémonies du 10 juin qui ont été présidents par Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Ministre déléguée chargée de la Citoyenneté. La ministre a consacré du temps avec les jeunes du Conseil municipal des jeunes. Ce temps d'échanges a été apprécié de tous.

Les frais afférents à ces cérémonies ont été maîtrisés.

Il précise que le téléfilm sur Oradour devrait être diffusé début octobre sur TF1. Une avant première devrait avoir lieu avant la diffusion grand public.

- **Finances (Muriel DELALLET)**

Madame DELALLET dresse un bilan de la trésorerie : 177 000 € à ce jour.

Elle indique que la dotation mensuelle versée par la Communauté de communes (environ 17 000 €) n'est pas encore encaissée et que la subvention CAF d'environ 9 000 € relative à la pose de voiles d'ombrages à la crèche n'a pas encore été versée.

Parmi les recettes à percevoir elle établit un bilan prévisionnel :

- Régularisation d'impôts : + 20 000 €
- Dotation Solidarité Rurale : 80 000 € (pour mémoire 73 000 € en 2025)
- Ajustement des valeurs locatives (travail réalisé par la Direction des Finances Publiques) 10 000 € (mise à jour automatique).

Les emprunts prévus au budget n'ont pas été réalisés : ils seront débloqués uniquement sur factures.

Le suivi de trésorerie est important et la gestion des deniers publics impose une rigueur absolue.

Une commission des finances sera programmée en septembre.

Elle indique également que la collectivité fait face à des impayés récurrents malgré les relances engagées par la trésorerie. Une attention particulière sera apportée sur cette problématique.

- **Enfance jeunesse (Carine VILLEDIEU)**

Madame VILLEDIEU aborde l'épisode caniculaire de fin juin qui n'a pas entraîné la fermeture de l'école.

L'accueil des enfants dont les familles n'avaient pas de solution de garde a été assuré. Il a été comptabilisé chaque jour près d'une quarantaine d'enfants.

Cette solution d'accueil a été saluée par les familles et les enseignants.

La commune a équipé l'école de deux ventilateurs par classe.

Elle évoque ensuite le conseil d'école qui s'est déroulé dans un climat serein. Elle remercie la directrice pour cette première année passée à Oradour : la fluidité des échanges, les projets construits en commun et les relations de confiance entre l'école et la mairie sont gages de réussite. La communication entre l'école et les familles (par mails) satisfait les parents. Les informations « mairie » sont diffusées par ce canal.

Elle informe le Conseil municipal des effectifs attendus pour la prochaine rentrée : 237 enfants sont inscrits et nous attendons 3 nouvelles inscriptions.

Elle rappelle ce qui a été souligné au conseil d'école : la prise en charge par la Communauté de communes de certains transports et d'intervenants extérieurs constitue un soutien important.

Elle indique qu'une restitution d'un audit de l'école a eu lieu : le bilan est très positif, ce qui laisse démontrer le très bon fonctionnement de notre école.

Un protocole de santé mentale est en place : ceci demeure important pour les élèves.

S'agissant de la sécurité de l'école (dispositif PPMS), les salles extérieures (réouvertes suite à l'ouverture d'une dixième classe en septembre) seront également équipées du dispositif pour assurer la sécurité des enfants et des enseignants délocalisés.

La mise en place d'une aide aux devoirs sera effective en septembre. Elle concernera les primaires (CP à CM2) qui fréquentent la garderie périscolaire. Cette aide aux devoirs sera assurée par des bénévoles. Une réunion de la commission des affaires scolaires avec les personnes intéressées aura lieu durant l'été.

Mme VILLEDIEU apporte des précisions sur l'avancée du projet de Maison d'Assistante Maternelle portée par Mme LAMAUD. Un contrôle des services de la Protection Maternelle et Infantile, diligenté par le Département, a relevé encore certains dysfonctionnements (radon, problème d'aération). Des travaux ont été demandés afin de pouvoir envisager une ouverture courant septembre

Mme GROSSET a assisté à une réunion de la Commission Jeunesse de la Communauté de communes le 23 juin dernier. Elle en dresse un compte rendu et indique qu'un projet de classe orchestre devrait voir le jour. L'école de la République de Saint-Junien mettra en place ce dispositif sur une durée de deux ans. Cette action évitera vraisemblablement une fermeture de classe.

Mme GROSSET évoque le projet de la réhabilitation du centre de loisirs de Chaillac (gestion assurée par l'intercommunalité). Le coût des opérations de réhabilitation est estimé à 300 000 €. Une aide CAF est mobilisée à hauteur de 80 %. Un agrément pour 100 enfants est attribué à cet accueil de loisirs, seulement une cinquantaine d'enfants le fréquentent de manière régulière.

Monsieur BOSSELUT dresse un bilan de la dernière réunion du syndicat Avenir Enfance Jeunesse Ouest 87 (gestionnaire de notre accueil de loisirs).

Il évoque des décisions financières prises lors du dernier comité syndical :

- Augmentation de 2 % du tarif facturé aux familles,
- Ouverture du 13 juillet : les 3 centres (Javerdat, St Victurnien, Oradour) seront ouverts,
- Ouverture vacances de Noël : le centre de loisirs d'Oradour sera ouvert,
- Séjours d'été : rien sur Oradour cet été. Mme GROSSET indique que les familles d'Oradour ne comprennent pas pourquoi aucun séjour n'est organisé sur Oradour, à contrario des deux autres centres. Pour autant, les familles d'Oradour sont facturées de la même manière que les familles dont les enfants bénéficient de ces séjours. Les élus déplorent le fait qu'Oradour ne puisse proposer sur son centre ces séjours durant l'été. Les familles ne sont pas satisfaites concernant ce déséquilibre entre les trois centres.

Monsieur BOSSELUT précise en outre que le fonctionnement diffère entre les communes. Concernant la prise en charge des dépenses relatives aux denrées alimentaires pour le centre, elles sont supportées par la commune d'Oradour alors que le syndicat prend en charge celles du centre de Javerdat. Cette inégalité de traitement et de fonctionnement interpelle les élus. Une uniformisation des pratiques est sollicitée. Ce sujet a déjà fait l'objet de plusieurs débats avec l'AEJO87.

Travaux (Guillaume GENTY)

Monsieur GENTY rapporte de nombreuses informations :

- Les travaux d'entretien du bourg sont terminés,
- des premières interventions ont débutées sur les chemins de randonnée,
- des travaux à l'école sont programmés suite à l'ouverture d'une classe en septembre (au niveau des classes extérieures),
- des réponses aux sollicitations recensées dans le classeur de doléances sont apportées aussi rapidement que possible, selon la disponibilité des agents pour réaliser les interventions,
- Pierre Antoine FAUGERAS vient en renfort des équipes techniques de manière régulière depuis plus de deux mois,
- Yann LASSECHERE, agent des services techniques, va rejoindre les services du Département à compter du 10 octobre 2026,
- L'entretien global de la commune comprend 11 hectares de terrains, 20 kilomètres de trottoirs et 30 kilomètres de chemins, ce qui représente beaucoup de surfaces à entretenir,
- Le recours à des prestataires (entreprises privées) a été activé : l'entreprise Fabien TARNAUD a assuré la mise en place d'une barrière incendie sur le secteur des Garennes,
- Le site des Carderies et son entretien est en réflexion : de l'éco pâturage est envisagé, ce qui permettrait de maintenir un entretien tout au long de l'année notamment de la carrière,
- Devis étude hydraulique cimetière : pour limiter les coûts, les sondages seront réalisés par les équipes techniques municipales,
- Devis passerelle du Champ du bois : ce dossier avance et fait l'objet d'une analyse permettant de réaliser les travaux adaptés aux usages réservés au chemin,
- Devis sollicités auprès de Serge Pinault, en cours de réalisation : parking du cimetière avec bordures ; parking des kinés derrière la maison des associations, rue du Rentier, bâche à eau de 120m³,
- Pont Route de Saint-Junien (secteur des Carderies) : le revêtement n'est plus étanche, il faut protéger l'ouvrage et mettre en place des trottoirs pour limiter la vitesse sur cette zone,
- Réservoir Route du Bar Barra aux Bordes : une étude d'étanchéité est nécessaire suite aux préconisations du SDIS pour pouvoir utiliser ce réservoir pour lutter contre les incendies,
- Pergola crèche : une intervention est à prévoir pour faciliter la pose et la dépose des toiles
- Rénovation énergétique de l'école et du sol de la crèche : des contacts seront pris auprès d'un bureau d'études pour avancer sur ces deux dossiers projets,
- Stade : installation de robots pour assurer la tonte du stade d'honneur, la proposition d'un ancien entraîneur de l'USO visant à entretenir les terrains en qualité de salarié de la collectivité est écartée par le Conseil municipal,
- Local cartons : un courrier a été adressé aux commerçants suite aux incivilités récurrentes constatées au niveau de ce local.

- Les services municipaux ramasseront les cartons le vendredi matin, charge aux commerçants de déposer leurs cartons près de leur commerce, cartons pliés et correctement empilés. A défaut de respecter cette consigne, la collecte ne sera pas assurée.
- Un avis favorable a été donné pour l'organisation d'un concert le 17 octobre prochain au gymnase intercommunal (organisation : comité d'animation),

Eclairage public : Jean-Noël BLANCHETON :

Monsieur BLANCHETON indique que la redevance annuelle au SEHV pour assurer le suivi et l'entretien y compris le remplacement des lampes s'élève à 26 413 €.

Les propositions tarifaires de rénovation concernant le stade s'élèvent à 100 000 €. Le contrôle des mâts (devant être réalisé tous les 5 ans) a un coût de 5 000 €.

La consommation pour le stade est évaluée à 11 000 € par an.

Les 692 points d'éclairage public (certains sont à supprimer) mobilisent des dépenses à hauteur de 22 000 € chaque année.

Les devis de rénovation de l'éclairage de l'église s'élèvent à 19 800 € (35% de subvention possible), pour le champ de foire l'estimatif est de 13 200 € (avec 35% de subvention potentielle), la place de la mairie mobiliserait 26 400 € (35 % de subvention), et le chiffrage relatif à la modernisation global du parc se porte à 330 000 € avec des subventions à hauteur de 35%.

- **Affaires sociales (Valérie BICHAUD)**

Mme Bichaud évoque différents sujets :

- une demande de domiciliation au CCAS : un jeune homme de 33 ans, propriétaire d'une parcelle de terrains aux Béranges souhaite une domiciliation au CCAS. Un avis favorable a été rendu pour cette personne qui vit de manière précaire et qui ne souhaite pas d'aides spécifiques dans l'immédiat,
- une personnes demeurant à Oradour-sur-Glane, en cours de PPR (Période de préparation au reclassement) sera accueilli durant deux mois (septembre et octobre) pour se familiariser aux tâches administratives et d'accueil,
- AG de l'UNA87 : association qui veille au maintien à domicile des personnes âgées. Cette association est en difficulté financière,
- AG de la mission locale : Mme CALENDREAU assure la présidence de cette association qui intervient auprès des jeunes de 16 à 25 ans. Les dernières statistiques réalisées sont inquiétantes : 1817 jeunes sont accompagnés, 781 en premier accueil (dont 35 % de mineurs), 81% sont sans emploi, sans formation, sans études. Ce chiffre explose,
- Canicule : un registre est en place en mairie. Il recense que la base d'une démarche volontaire les personnes qui souhaitent être contactées de manière régulière en cas d'épisodes caniculaires,
- une commission d'attribution ODHAC se tiendra cet été. Mme Bichaud a engagé des démarches pour une famille afin que l'enfant souffrant de handicaps lourds puisse être domicilié dans un logement à la Métairie,
- dossier mutuelle communale : 3 contacts ont été pris (visioconférences ou rendez-vous en mairie). Une analyse des offres sera soumise au CCAS avant que la décision finale ne soit entérinée par le Conseil municipal (séance de septembre ou octobre) pour une mise en place le 1^{er} janvier 2027,

- **Développement économique et promotion du territoire (POL) : Lydie ABADON**

Mme ABADON précise qu'une réunion de la commission s'est tenue dernièrement décidant :

- L'actualisation des tarifs de la cité du cuir (tarifs groupes) ;
- Un forfait vacation de 5 000 € pour les gantiers qui font des démonstrations à la cité du cuir ;
- Le souhait de mettre en place un tarif préférentiel issu d'une collaboration entre équipes touristiques. L'objectif affiché est de capter les visiteurs d'Oradour sur Glane.

- **Communication (Astrid COTINEAU)**

Mme COTINEAU indique que la commission de travail restreinte se réunira prochainement pour évoquer la mise en place d'Intramuros, d'un panneau d'affichage et d'une borne interactive.

Une réunion de travail pour préparer le prochain Radounaud est fixée au 27 août prochain.

Une communication sur l'entretien des trottoirs pour sensibiliser les administrés et rappeler les obligations de chacun est envisagée.

5- Autres informations

Le Conseil municipal décide de mener une réflexion sur la climatisation de certains locaux (école, salle Cathalifaud, Mairie) pour faire face aux épisodes caniculaires.

Madame NOUGIER insiste sur ce point et aborde un sujet lié aux fortes chaleurs : elle souhaite que soit étudié l'idée de réaliser des plantations d'arbres pour apporter de l'ombre et un peu de fraîcheur. Une attention particulière sera réservée à sa proposition.

Les arbres de l'avenue du 10 juin (du rond point à la boulangerie Senon) présentent de nombreux signes de fragilité. Pour la sécurité de tous, ils seront abattus et de nouvelles plantations seront assurées.

Monsieur DESVERGNES souhaite des précisions sur les modalités de fin de contrat de l'agent employé depuis plusieurs mois à la cantine et sur le recrutement d'un nouveau contractuel. Monsieur le Maire répond à cette interrogation en précisant que le choix de professionnaliser la cantine en faisant appel à un contractuel ayant des diplômes reconnus a été privilégié.

6- Eléments d'agenda

Prochain CM : ces dates sont prévisionnelles

- 11 septembre, 09 octobre, 13 novembre et 18 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Alain DEVILLE

Philippe LACROIX